Appel à projet Cité éducative du Tampon 2027

Note de cadrage de l'AAP 2027 de la Cité éducative du Tampon

Date limite de candidature	**Dimanche 28 février 2027, à minuit (heure locale).** Tout dossier reçu après cette date ne sera pas pris en compte.
Réunions d'information (sur inscription)	Jeudi 5 novembre 2026, de 13h30 à 15h00 Mardi 1er décembre 2026, de 17h00 à 18h30
Réalisation de l'action	Année scolaire 2027/2028, de mi-septembre 2027 à fin août 2028
Publics	Les 0-25 ans et leurs parents / coéducateurs, habitant les 4 quartiers prioritaires et/ou scolarisés dans les 19 établissements du réseau.
Où envoyer le dossier	Fiche action en PJ du mail (Word + PDF) et pièces demandées, voir point 7.3.

À savoir avant de commencer

- La programmation des actions 2026/2027 est **déjà validée**. Pour mettre en place un projet ou une action en 2027/2028, il faut répondre à cet appel à projets.
- Que vous soyez **nouveau porteur ou que vous reconduisiez** un projet, lisez cette note jusqu'au bout : elle vous permet de produire une fiche action en adéquation avec les attentes des trois pilotes de la Cité éducative.

L'essentiel en 6 points

1	**Une fiche action complète**, **et les pièces complémentaires** (point 4.4) rendue dans les délais.
2	**Un volet parentalité** dans toutes les actions, quelle que soit la thématique.
3	**Une co-construction** avec les établissements et structures concernés, et l'implication des publics.
4	**Un budget équilibré, détaillé et réaliste**, avec des frais de fonctionnement limités à 10 % du budget global.
5	**Des indicateurs d'évaluation clairs**, qui mesurent l'impact sur le public et sur le quartier.
6	**Une seule fiche action par projet**, même si l'action se déroule sur plusieurs temps. Avec un porteur de projet identifié clairement.

1. Présentation de l'appel à projets

La Cité éducative du Tampon renouvelle son appel à projets pour accompagner et valoriser les initiatives qui contribuent à faire du territoire un espace à haute valeur éducative.

Les actions proposées doivent répondre aux enjeux locaux tout en s'inscrivant dans les axes nationaux du dispositif. Elles peuvent se dérouler sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire.

2. Présentation de la Cité éducative du Tampon

2.1 Une Cité éducative, c'est quoi ?

La Cité éducative est un label innovant, piloté conjointement par le ministère de l'Éducation nationale, le ministère chargé de la Ville et la Commune. Il renforce les politiques publiques déjà en place dans les quartiers prioritaires, en mobilisant des moyens supplémentaires. Il existe **7 Cités éducatives** à La Réunion.

Les trois pilotes de la Cité éducative du Tampon

Le Maire de la Commune du Tampon	M. Alexis CHAUSSALET
Le Sous-préfet chargé de la cohésion sociale et de la jeunesse	M. Frédéric SAUTRON
L'IA-DAASEN	M. Yacin KARIM

Ses objectifs principaux :

- lutter contre les inégalités socioéducatives ;
- prévenir le décrochage scolaire ;
- agir sur la santé mentale, dans des territoires confrontés à des difficultés multiples.

La démarche repose sur une grande alliance des acteurs éducatifs (institutions, associations, familles et jeunes) pour intensifier la prise en charge éducative des 0-25 ans.

Une Cité éducative ne peut exister que s'il y a un Quartier prioritaire de la Ville (QPV), c'est-à-dire un quartier urbain dont le revenu par habitant est très faible (chiffres INSEE).

2.2 L'ambition de la Cité éducative du Tampon

La Cité éducative du Tampon est dans sa **seconde labellisation, pour la période 2025-2027**.

Public ciblé	0-25 ans et leurs parents / coéducateurs, habitant les 4 quartiers QPV et/ou scolarisés dans les 19 établissements du réseau.
Quartiers QPV	Les Araucarias, Centre-ville, La Chatoire, Trois Mares. (Découpage détaillé)
19 structures scolaires Chef de file : **Collège de La Chatoire**	• **5 écoles maternelles** : Jules Ferry, Georges Besson, Terrain Fleury, Charles Isautier, SIDR 400 • **9 écoles élémentaires et primaires** : Antoine Lucas, Iris Hoarau, Jules Ferry, Louis Clerc Fontaine, Charles Isautier, Aristide Briand, Just Sauveur, Vincent Sery, Paul Vergès • **3 collèges** : La Châtoire, Terrain Fleury, Trois Mares • **2 lycées** : Pierre Lagourgue, Roland Garros
Chiffres clés	Environ **9 540 élèves**, soit environ la moitié des effectifs scolaires du Tampon

Les temps ciblés. Les actions peuvent se dérouler sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. La Cité éducative du Tampon s'inscrit dans la continuité éducative sur tous les temps de l'enfant et du jeune : elle vise donc des projets globaux.

Une alliance éducative forte. Elle fédère les acteurs et les propositions, quel que soit le temps concerné. Autour de l'école, elle réunit :

- les services de l'État et les services publics (Préfecture, CAF, agents publics, personnels de santé…) ;
- la collectivité (Mairie, élus locaux, collectivités territoriales) ;
- les acteurs sociaux, culturels et sportifs (travailleurs sociaux, médiateurs, artistes, éducateurs, animateurs…) ;
- les entreprises (mentors, maîtres de stage, formateurs) ;
- la maison : parents, famille, voisins.

3. Problématiques ciblées

Les trois axes nationaux se déclinent en trois enjeux propres au Tampon, puis en objectifs. **Votre action doit répondre à un ou plusieurs de ces objectifs.**

Axe national	Enjeu du territoire	Objectif de territoire	Objectifs opérationnels
Conforter le rôle de l'école	Enjeu 1 : réussite et persévérance scolaire	Favoriser la réussite scolaire	• Prévenir le décrochage • Renforcer les apprentissages • Soutenir les publics fragiles
Promouvoir la continuité éducative	Enjeu 2 : bien-être, vivre ensemble et coéducation	Améliorer la santé et le vivre ensemble	• Développer les stratégies partenariales coéducatives • Favoriser la citoyenneté • Promouvoir la santé
Ouvrir le champ des possibles	Enjeu 3 : ouvrir le champ des possibles	Développer l'émancipation des jeunes	• Accompagner l'orientation et l'insertion • Développer culture et sport

Enjeu transversal : l'implication et la coéducation des parents

Trois dimensions : le lien entre les familles et l'école (communication, partenariats) ; la qualité du lien parent-enfant ; la fonction parentale (soutien et outils adaptés aux familles).

Vigilance : le lien à la parentalité est un fort enjeu au Tampon. Il doit apparaître dans tous les projets, quels que soient la thématique et le public.

Priorité du territoire

Les projets destinés aux **16-25 ans** et aux **0-3 ans/Parentalité** manquent sur le territoire : ils sont particulièrement attendus.

4. Critères, pièces demandées et validation

4.1 Actions éligibles

- **Durée :** l'action se déroule sur l'année dite « scolaire » (de mi-août au 30 juin suivant). Le budget prévisionnel couvre la même période.
- **Co-construction :** les associations conçoivent, portent et réalisent le projet avec les bénéficiaires concernés (établissements scolaires, équipes pédagogiques, structures du Tampon accueillant des jeunes de 0 à 25 ans, ou les publics concernés directement …).
- **Temps :** scolaire, périscolaire ou extrascolaire (voir tableau).

Temps	Ce que cela recouvre	Cadre spécifique et contact
Scolaire	Le temps de classe.	Co-construire avec les équipes éducatives. **Prendre contact avec Olivier ILTIS**, chef de projet Cité éducative à l'Éducation nationale *(7. page 8).*
Périscolaire	Le matin avant la classe, la pause méridienne, le soir après la classe.	**Contact : Marie ROBIN**, chef de projet Cité éducative à la commune du Tampon.
Extrascolaire	Le temps hors cadre scolaire : activités encadrées par un club ou une association, accueil de loisirs (mercredis, week-ends, vacances).	**Contact : Marie ROBIN**, chef de projet Cité éducative à la commune du Tampon *(7. page 8).*

> **Cadre spécifique : le volet parentalité**
>
> **Toutes les actions doivent contenir un volet parentalité**, sous une ou plusieurs de ces formes : élaboration, communication, entraide, coopération, intégration, participation, valorisation avec les parents. Vous pouvez prendre contact avec les chefs de projet de la Cité éducative à ce sujet.
>
> Le volet parentalité est pris en compte dans l'évaluation : on cherche à mesurer ses retombées dans la famille, en lien avec ce qui se passe dans les actions menées à l'école ou en dehors (mesure d'impact).

4.2 Structures éligibles

- **Associations loi 1901** de plus d'un an d'existence à la date de clôture de l'appel à projets, régulièrement déclarées (coordonnées, membres du bureau et statuts à jour) et disposant d'un numéro SIRET.
- **Établissements publics autonomes** souhaitant développer des initiatives conformes aux priorités de la Cité éducative (CCAS, Caisse des écoles etc.)
- **Établissements scolaires** et leurs personnels éducatifs : pensez à anticiper le calendrier des IEN pour les validations nécessaires. Rapprochez-vous de M. ILTIS pour la procédure complète.
- **Compagnies artistiques.**
- **Les entreprises** (statut d'auto-entrepreneur.rice exclu), dans des secteurs spécifiques : orthophonie, sophrologie, artiste ou intervenant culturel, éducateur, etc.

Points de vigilance

- La capacité à faire des structures est vérifiée : les diplômes sont demandés, notamment pour le sport (vérification de l'absence de suspension, carte pro).
- L'honorabilité des intervenant.e.s est vérifiée (pièces à envoyer si lauréat voir 4.4)

Une seule réponse, une seule fiche par projet

- Si le projet est en lien avec un établissement scolaire, un choix doit être fait : soit l'acteur porte le projet et répond à l'AAP, soit l'établissement scolaire. Il ne peut y avoir 2 fiches projets pour un même projet.
- Quand plusieurs établissements sont concernés par un même projet, **une seule fiche projet** est remontée en précisant les établissements concernés.
- Si vous menez des actions similaires sur le temps scolaire et sur le temps péri/extrascolaire : **1 fiche action par projet**, en détaillant les différents temps et en montrant la continuité éducative.

4.3 Critères d'appréciation

Ces critères ne sont pas exhaustifs, ils sont un fil conducteur pour la construction des projets et leur évaluation.

Thème	Ce qui est regardé
Qualité du dossier	Fiche action **complète** et rendue dans les délais. Caractère innovant et/ou structurant du projet pour le territoire ciblé.
Cohérence avec la Cité éducative	Respect des objectifs du plan de déploiement triennal. Cohérence avec les axes et enjeux prioritaires de l'appel à projets (point 3).
Implication et co-construction des publics	Niveau d'implication des publics (habitants, élèves…) comme acteurs : à l'élaboration, à l'animation et/ou à l'évaluation. Co-construction avec les bénéficiaires (établissements scolaires, crèches, associations du quartier, jeunes, parents…). Association des parents ou co-éducateurs (information, mobilisation, participation).
Continuité éducative	Continuité entre acteurs éducatifs : plusieurs temps éducatifs, établissement/quartier, interquartiers, inter-établissements, inter-degrés, lien avec les parents, avec le Programme de réussite éducative, le RASED, le PASS etc.
Lien avec le territoire	Projet avec les partenaires de territoire seront privilégiés pour favoriser la dynamique territoriale. Définition et mise en œuvre partenariales de l'action.
Partenariat avec la Cité éducative	Mobilisation du porteur : rendez-vous de suivi et d'élaboration, groupe de travail, bilan avec les cheffes de projet, temps forts de la Cité éducative.
Évaluation et visibilité	Évaluation concrète, avec des indicateurs clairs fondés sur les besoins du territoire et des publics. Visibilité de l'action (exemple : restitution, compte rendu public, actions en cœur de quartier etc.)
Budget	Viabilité financière : budget équilibré, détaillé et réaliste, avec du co-financement quand c'est possible. Tarification horaire cohérente avec le secteur d'activité, le diplôme, le taux d'encadrement, le niveau de formation et le caractère collectif de l'intervention. Ne pas cumuler un financement politique de la ville et une demande Cité éducative

Tarification et budget : ce qu'il faut savoir

- **Pas de grille tarifaire imposée.** Chaque structure est libre de proposer son tarif. C'est à vous de vous renseigner pour proposer un budget **cohérent**, que la Cité éducative pourra examiner.
- **Détaillez votre budget dans la fiche action** (postes, temps de préparation et de coordination, nombre d'intervenants, matériel, déplacements).
- Les frais de fonctionnement de la structure **ne peuvent pas dépasser 10 % du budget global** du projet (selon la définition comptable).
- Les tarifs sont examinés en cohérence avec le cadre du contrat de ville.

4.4 Pièces à fournir (selon votre statut et agrément)

Pièce	Précisions
Fiche action complète, en format Word + PDF, rendue dans les temps (jointe à la note de cadrage) Intitulé comme s'ensuit : *FA_nom structure_nom action _CE AAP 27*	• **Analyse du besoin** et manière dont il est couvert (ou non) dans le quartier • **Mise en œuvre** : description explicite de l'action, mobilisation du public, communication • **Budget détaillé** : postes et dépenses, y compris les déplacements prévus • **Critères d'évaluation** : indicateurs permettant d'apprécier l'impact sur le public visé et sur le quartier, au regard des enjeux de la Cité éducative
Nouvelle action	Prendre contact en amont du dépôt avec les cheffes de projet de la Cité éducative. Dans la mesure du possible, co-construire l'action avec les établissements et structures concernés avant le dépôt.
Renouvellement d'action	Compléter la fiche action et actualiser les données, avec des axes d'amélioration au regard du bilan de l'année précédente.
CERFA 12156-06 dûment rempli à télécharger ici	Pour les associations, les compagnies artistiques et les autres intervenants du secteur privé (joint à la note de cadrage).
Diplôme / CV des intervenant.e.s	Pour tous les intervenant.e.s.
Extrait de casier judiciaire n°3 vierge (si lauréat de l'AAP seulement)	Pour tous les intervenant.e.s Faire la demande en ligne
Attestation d'honorabilité (si lauréat de l'AAP seulement)	Dans certain cas précis (accueil du jeune enfant, en situation de handicap ou protection de l'enfance) Faire la demande en ligne

4.5 Procédure de validation

1	2	3	4	5
Validation préalable*	**Dépôt**	**Instruction**	**Comité technique**	**Comité de pilotage**
Direction, puis IEN pour le 1er degré	Fiche action et pièces, avant le 28 février 2027	Toutes les fiches sont instruites	Mairie, État, directions d'établissement, partenaires	Maire, IA-DAASEN, Sous-préfet

* Si et seulement si vous faites partie d'une équipe pédagogique, votre projet doit d'abord être validé par votre direction (1er et 2nd degrés), puis par l'IEN (1er degré uniquement).

Les actions qui ne répondent pas de manière explicite aux critères principaux sont écartées à l'instruction. Le comité technique propose une programmation d'actions au comité de pilotage, qui a le pouvoir de la valider ou de la modifier.

5. Cadre et modalités de financement

5.1 Principes

- Les crédits spécifiques cités éducative de la politique de la ville (P147) **interviennent en complément** des financements de droit commun.
- Le budget prévisionnel doit être **équilibré** (dépenses = recettes) et **distinct** du budget de votre structure.

La Cité éducative subventionne des projets qui s'inscrivent :

- dans une **démarche globale** (un quartier, plusieurs quartiers, un établissement, inter-établissements, plusieurs classes, un cycle…) en réponse à un ou plusieurs objectifs du point 2.2
- en réponse aux **besoins d'un public spécifique** ou à des besoins particuliers (activités de vacances en QPV, soutien scolaire, projet de classe ULIS ou SEGPA…).

5.2 Ce qui est financé et ce qui ne l'est pas

Les crédits de la politique de la ville, de l'État ou d'autres partenaires ne financent pas durablement une structure : ils financent des actions menées **en plus** du droit commun.

Financé	Non financé
• Des actions s'inscrivant dans une démarche globale • Des actions répondant aux besoins d'un public spécifique • Le petit matériel spécifique nécessaire à la réalisation de l'action • Les dépenses de fonctionnement courant, jusqu'à 10 % du budget global de l'action	• Les postes de manière pérenne • Le fonctionnement annuel ou les activités récurrentes du porteur • Les projets à caractère commercial, religieux, politique ou syndical • Les investissements matériels (hors petit matériel) • Les projets à but lucratif • Les actions ponctuelles

6. Communication et suivi

6.1 Communication interne et externe

- Il revient à la structure porteuse de communiquer pour mobiliser le public. La Cité éducative peut relayer votre communication, à votre demande.
- Tout support de communication doit faire apparaître **les logos de chacun des financeurs** de l'action.
- Pour les restitutions de projet, envoyez une invitation **le plus tôt possible** aux cheffes de projet opérationnelles.
- Le porteur informe régulièrement les partenaires de la Cité éducative, et au minimum les cheffes de projet opérationnelles, de l'avancée et du déroulé de l'action subventionnée.

6.2 Évaluation de l'action

- Un **bilan final** est à transmettre à la Cité éducative du Tampon au plus tard **fin juin** de l'année scolaire de l'action, sauf exception liée au calendrier du projet.
- Les indicateurs inscrits dans la fiche action permettent d'apprécier l'impact de l'action sur le public visé.
- Le porteur tient un **tableau de bord** pour remplir les bilans quantitatif et qualitatif en fin d'action.

6.3 Suivi de la subvention

- Les actions retenues sont financées par des **crédits État (BOP 147)** ou des **crédits communaux**. Les modalités de financement vous seront communiquées ultérieurement, selon la source.
- Le versement, après validation en comité de pilotage, dépend du respect de la procédure administrative propre à chaque financeur. Pour information, les crédits communaux sont versés ainsi : **60 % au démarrage** de l'action et **40 % à la fin**.

7. Réunions, accompagnement et envoi du dossier

7.1 Réunions d'information

Une réunion collective est organisée :

- **mardi 1er décembre 2026**, de 17h00 à 18h30.

Pour vous inscrire et connaître le lieu, utilisez le lien Google Form.

7.2 Accompagnement de votre projet

Un accompagnement est possible, et souhaité pour les nouvelles structures. L'idée : que votre projet serve le territoire et les enjeux de la Cité éducative, et que la Cité éducative serve les objectifs de votre structure. Pour les établissements scolaires, nous pouvons venir présenter la Cité éducative à vos équipes pédagogiques.

Projets principalement en…	Contact
Temps scolaire	Olivier ILTIS - 0693 13 37 26
Temps périscolaire / extrascolaire	Marie ROBIN - 0693 04 27 08

7.3 Envoi de votre dossier

À envoyer à	aap.citeeducative.tampon@gmail.com Tous les documents sont à adresser **uniquement** à cette adresse.
Objet du mail	RÉPONSE AAP CITÉ ÉDUCATIVE TAMPON 2027 / Nom de la structure / Nom de l'action
Pièces jointes	Fiche action en format **Word** + format **PDF** (Intitulé comme s'ensuit *: FA__nom structure_nom action _CE AAP 27*) **Pièces demandées au point 4.4**

Une réponse officielle vous sera rendue courant juillet/août pour une mise en place des actions à partir de la mi-septembre.